



**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -**

---

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-07 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le projet de règlement numéro 2024-07 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

**Projet de règlement numéro 2024-07 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments :**

- Contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire;
- Éliminer les nuisances générées par les bâtiments mal entretenus, en prescrivant des normes de salubrité, d'occupation et d'entretien;
- Inciter les propriétaires de bâtiments à entretenir leur propriété.;
- Territoire ciblé par le projet : l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8 octobre 2024 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière